

Examen opérationnel de la fiabilité, de la validité et de l'utilité pratique de l'Échelle de classement par niveau de sécurité (R-47, 1996)

Cette étude constitue le troisième examen de l'Échelle de classement par niveau de sécurité et elle vise à déterminer sa fiabilité, sa validité et son utilité pratique.

Il est indispensable de bien classer les détenus pour gérer efficacement les populations carcérales ainsi que pour remplir les mandats législatifs et en matière d'orientation du Service Correctionnel du Canada. Des méthodes de classement objectives sont nécessaires pour empêcher que des contrôles excessifs ne soient imposés aux délinquants, pour aider à orienter l'affectation des ressources restreintes et pour produire une information exacte sur les délinquants en vue de la planification à long terme des locaux. L'Échelle de classement par niveau de sécurité, adoptée en 1988, a établi des critères normalisés et objectifs pour le classement initial de délinquants sous responsabilité fédérale. (En 1991, une version automatisée de l'Échelle est devenue une composante du module de placement pénitentiaire).

En mars 1995, un échantillon de 6 745 dossiers actifs de délinquants, comprenant des évaluations complètes et exactes effectuées au moyen de l'Échelle de classement par niveau de sécurité, a été prélevé du Système de gestion des détenus. Contrairement aux projets pilotes ou aux essais antérieurs sur le terrain, cet examen est basé sur un vaste échantillon national, et les données correspondent au milieu carcéral à ce moment là. Les dossiers ont été passés en revue pour y déceler des erreurs, des défauts de notation, des irrégularités et pour voir s'il y avait eu administration incomplète de l'Échelle. Peu d'erreurs ont été constatées, ce qui a confirmé le fait que l'utilisation de la version informatisée de l'Échelle de classement par niveau de sécurité avait à toutes fins utiles éliminé les erreurs d'application en tant que source de préoccupation. Le Système de gestion des détenus a aussi permis d'améliorer l'accès aux documents nécessaires pour administrer de façon exacte l'Échelle.

L'étude révèle que, d'après divers critères psychométriques et opérationnels traditionnels, l'Échelle de classement par niveau de sécurité continue à produire de bons résultats. L'adoption de la version automatisée permet d'appliquer l'Échelle à tous les délinquants à l'admission et de réduire grandement les omissions, les erreurs de calcul et les irrégularités dans l'application des protocoles de classement selon les niveaux de sécurité.

L'étude révèle aussi l'existence d'un certain nombre de différences entre les régions. Plusieurs recommandations ont été faites pour assurer l'application uniforme de l'Échelle.